

La gestion du tiers payant... simplement !



elsassanté



Guide des **prestations**

PHARMACIE



Elsassanté est à même d'intervenir, de manière ponctuelle ou plus globale, sur l'ensemble des services suivants :

● **Télétransmission**

La télétransmission est le point de départ de la demande de paiement. Il est essentiel qu'elle intervienne le plus régulièrement possible afin de limiter l'impact sur la trésorerie. Nous effectuons la télétransmission aux organismes, quotidiennement ou suivant vos directives, et analysons les retours.

● **Suivi tiers payant**

C'est le traitement régulier des rejets. Il comprend :

- 1. Traitement des retours** de télétransmission,
- 2. Traitement des flux tiers** envoyés par la caisse
- 3. Correction & recyclage des dossiers**, pointage des bordereaux,
- 4. Réclamation organisme** : lorsque que la carte mutuelle présentée par le client semble valide, mais que la mutuelle rejette le dossier)
- 5. Edition des courriers de réclamation client** : lorsque la somme n'est pas due par l'organisme, mais par le client lui-même. Les courriers peuvent être établis pour chaque mise en crédit, à partir d'un montant précis, réservés aux clients de passage ou irréguliers...
- 6. Recherche de paiement** : lorsque qu'un dossier n'est ni rejeté, ni payé ou à la suite d'une réclamation auprès d'un organisme
- 7. Pointage des règlements** : via les bordereaux envoyés par les organismes ou après recherche de paiement.
- 8. Détection des anomalies** & correction des paramétrages : certains impayés étant dus à une erreur de paramétrage. Fichier prescripteur, fichier organisme, gestion unique ou séparée.
- 9. Référencement de l'officine** auprès des nouvelles mutuelles.

Le suivi tiers payant peut être envisagé sur du long terme ou simplement périodiquement lors du remplacement de la personne chargée de la gestion administrative (congé annuel, parental, maladie, maternité...) ou d'un évènement spécifique.

● **Apurement de la balance des impayés**

C'est le traitement des **impayés plus anciens**, avec la possibilité de remonter jusqu'à 2 ans en arrière. Ceux-ci peuvent être le résultat d'un manque de temps accordé au traitement ou dû au caractère plus compliqué de certains rejets. La priorité étant donné aux impayés les plus anciens (au-delà de 2 ans, ceux-ci sont irrécupérables) ainsi qu'aux montants les plus élevés afin d'**assainir le plus rapidement possible la balance**. La durée nécessaire est fonction du montant total, de la complexité des dossiers et des objectifs de chaque officine. Ces éléments étant déterminés grâce à un audit.

● **Gestion pré-bilan ou avant cession**

Les impayés peuvent fausser les **résultats de l'exercice** comptable. Afin d'aborder sereinement un projet de cession ou simplement **optimiser le bilan comptable**, nous traitons et assainissons rapidement les impayés du dernier exercice comptable ou plus si besoin.

● **Finalisation**

Lors de la cession de l'officine, d'un **changement de FINESS** ou encore de logiciel, le suivi des dernières factures est impératif afin d'en assurer le règlement. Celui-ci doit s'effectuer encore quelque temps après le changement en question.

● **Référencement initial**

Lors du **démarrage de l'activité**, consiste à la mise en place du référencement initial auprès de la majorité des organismes complémentaires évitant ainsi de nombreux rejets. La trésorerie est alors préservée.

Toutes nos offres sont modulables, ajustables et sans engagement.

Chaque intervention est suivie d'un compte-rendu détaillé (n° de facture, code opérateur, motif du rejet et action menée). Celui-ci peut servir au coaching de l'équipe, permettre la diminution des rejets et donc de notre temps d'intervention et notre facturation.

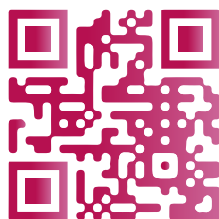
Afin de privilégier la transparence, nous définissons ensemble et selon vos besoins, la durée et la fréquence de nos interventions. Un devis, calculé au plus juste et basé sur une tarification horaire, vous est alors proposé. Sur simple demande et en fonction de vos besoins, celui-ci peut être revu à la hausse ou à la baisse.



Lydia **Blanchon**

06 81 02 32 71

lydia.blanchon@elsassante.fr



www.elsassante.fr



La gestion du tiers payant... simplement !